

## **Proposition de vœu pour le Conseil municipal du 6 juillet 2023**

### **Déclaration du groupe de la majorité au Conseil municipal**

En juin dernier, le groupe AVEC, locataire de la clinique Vauban, a finalement décidé de fermer définitivement la maternité Vauban. Quelques semaines plus tôt, l'ARS avait prononcé une fermeture temporaire et dressé une liste de recommandations, suite à des manquements graves entraînant une mise en danger des patientes et des enfants qui y étaient suivis.

Nous regrettons cette fermeture, tout en ayant conscience que la sécurité des patientes et des enfants accueillis doit être une priorité absolue. Elle ne peut et ne doit, ni être négociée, ni être revue à la baisse. Le niveau d'exigence et les qualités de soins délivrés dans une maternité doivent être 100% fiables. Il n'y a pas de place pour l'improvisation ou l'amateurisme. Aujourd'hui, la fin de cette maternité nous amène à une situation de soins dégradés, en premier lieu pour les femmes.

Les futures mamans sont désormais contraintes de se reporter sur les villes alentour. La fermeture des maternités n'est pas une nouveauté, puisque depuis ces 20 dernières années, 40% des maternités de proximité ont fermé. Celles restantes connaissent de nombreuses tensions liées au manque de professionnels. Ces situations ont des répercussions importantes et surtout négatives sur la prise en charge des femmes et des nouveau-nés. Et les conséquences sont immédiates et réelles : le manque de suivi périnatal engendre dans notre département une augmentation du taux de mortalité néonatale, indigne d'un pays comme la France au XXI<sup>e</sup> siècle. Depuis 2015, la mortalité infantile en France est supérieure à la moyenne européenne. La Seine-Saint-Denis arrive en tête de ce malheureux classement avec 4 décès pour 100 naissances contre 2.9 en région PACA par exemple.

Ce sont donc en premier lieu les femmes qui, une fois de plus, pâtiront des manques et manquements en matière de santé. Aujourd'hui, nous sommes inquiets : jusqu'où devront-elles aller et quels efforts devront-elles encore consentir pour accoucher dans des conditions correctes et sécurisées ?

Plus largement, nous sommes face à une profonde crise de la santé.

Les inégalités territoriales d'accès aux soins hospitaliers ne cessent de se renforcer dans notre pays et en Seine-Saint-Denis en particulier. Les déserts médicaux sont déjà une réalité et cette pénurie va s'accroître, nous le savons, dans les années à venir.

Dans ce contexte déjà terriblement tendu, quel avenir est réservé à la santé des Livryens ? C'est pourquoi nous demandons :

- ✓ que des mesures fortes soient prises par l'ARS en faveur de la santé en Seine-Saint-Denis et surtout en faveur des maternités ;
- ✓ que l'ARS s'engage à maintenir une activité de santé au sein du bâtiment.

Nous exigeons que la clinique Vauban demeure un pôle de santé, afin de continuer à assurer aux Livryennes et aux Livryens un accès aux soins.

Le Conseil municipal, ainsi représenté :

**Présents : 30**

MARTIN Pierre-Yves	AÏDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
MONIER Annick	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence

**Pouvoirs : 10**

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

**Excusés : 3**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
ROSSINI Christel  
HAMZA Ali

Adopte le vœu présenté par le groupe de la majorité au Conseil municipal, **à la majorité par :**

**- 36 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	AÏDOUDI Salem	FOURNIER Marine
BOUDJEMAÏ Kaïssa	HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine
et CHASSAIN Clément	et DELERUELLE Quentin	BARATTA Jean-Pierre
MANTEL Serge	MOULINAT-KERGOAT	ADLANI Myriam
et LAFARGUE Jean-Claude	et BERNARD Anne	DJABALI Sara
MONIER Annick	ARNAUD Philippe	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	CARCREFF Corinne	et CRALIS Christophe
et GUIMARAES Odette	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	DI IORIO Rina	HODÉ Laurence
MICONNET Olivier	et LEROUX Pierre-Olivier	et PERRAULT Gérard

**- 4 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise	et JOLY NATHALIE
TRILLAUD Laurent	et BACH Raphaël

**Date de publication : 19/07/2023**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230706-2023-07-V2-AU  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023